

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe CGT

En matière de drogue et de toxicomanie, l'incantation a trop souvent fait office de politique publique. Les différences d'approches des ministères de l'intérieur, de la justice et de la santé ont longtemps bloqué l'intelligence collective de la situation et la construction de politiques publiques efficaces.

Dépasser le statut légal ou illégal, faire considérer, et pas seulement à l'opinion publique, que le tabac et l'alcool sont des drogues à l'instar des médicaments psychotropes ou de l'héroïne a été un premier combat, et les lois Évin un vrai tournant qui ont aidé à changer de regard.

Nous-mêmes, dans l'entreprise, nous avons accompagnés des salariés et nos IRP ont pris cette question à bras le corps, pendant que se mobilisaient les acteurs de la santé au travail pour définir une politique de prévention.

En trente ans, le chemin parcouru est considérable et ce, grâce au dialogue social dans l'entreprise, dans les branches et à des négociations qui donnaient un sens au travail, à ses conséquences sur les salariés et les filets de sécurité à mettre en œuvre. Les changements sont spectaculaires parce que le sujet était partagé et que chacun, à sa place, a permis ces progrès.

Ce ne fut pas simple, parce que seuls le sevrage et l'abstinence étaient prêchés avec leur lot d'échecs et de discours culpabilisants sur le manque de volonté de personnes qui n'étaient pas regardées comme des malades. C'est le sens de la préconisation n°8 que nous soutenons.

Le parti pris de cet avis est d'ouvrir à une stratégie de réduction des risques, et donc de changement de regards sur les personnes. Cependant, parce qu'un monde sans drogue n'existe pas, la seule abstinence n'est pas réaliste. En cette matière aussi, il est nécessaire d'abord de les écouter et de construire des solutions avec eux, en sachant que chaque parcours sera particulier, qu'il doit être accompagné avec des échecs qui ne sont alors qu'un palier, une expérience qui permettra de trouver une solution.

Prendre en compte les personnes « là où elles sont et là où elles en sont » et leur reconnaître une expertise permet de les rendre acteurs de leur projet: C'est le sens des préconisations 13 à 17 que nous soutenons.

Par ailleurs, affirmer que les politiques de prévention ne peuvent pas être définies par les alcooliers ou les cigarettiers, nous semble relever de l'évidence, mais le poids des lobbys oblige à le rappeler.

Enfin, redonner toute sa place à la prévention et à l'accompagnement le plus tôt possible, de manière continue et cohérente, devrait être une évidence... Mais hélas, il nous faut bien constater que ce ne sont pas les priorités des politiques publiques.

L'expérience montre pourtant qu'une stratégie de prévention se construit non seulement sur des messages tous publics, mais aussi et surtout par des messages spécifiques pour des publics particuliers quitte à adapter les réponses et les dispositifs : Cela est réaffirmé dans l'avis autant pour la prévention que pour la prise en charge.

Le groupe CGT a voté ce texte.